

ABONNEMENT
LE CANADA
Journal Quotidien du Soir.
Un An en Ville . . . . \$ 4.00
Un An par la Poste . . . \$ 3.00

LE CANADA

OSCAR McDONELL, Directeur de la Redaction.

12eme. ANNEE No 193

OTTAWA, JEUDI 17 SEPTEMBRE 1891

LE NUMERO 2 CENTS

LE PROCHAIN CONCLAVE

Rome, août.
Conclave ! mot discourtois, il rappelle à un auguste personnage que l'on pense à sa mort plus ou moins prochaine.

Mot de fâcheux augure. " Ne me parlez pas de conclave, dit le cardinal Lavignani, cela porte malheur." De fait, on en a vu naître un exemple frappant. M. di Cesare, un écrivain d'Italie qui s'occupe beaucoup de choses de l'Eglise, a publié, en 1881, un livre intitulé le Futur Conclave. Les principales prévisions du publiciste italien reposaient sur l'action, dans la future assemblée, des cardinaux Czacki et Schiaffino. Les malheureux préparati, soumis à la jettatura du futur Conclave, n'y ont pas résisté. Ils sont morts peu après, et l'un et l'autre de mort rapide et étrange, qui donne beaucoup à penser sur la puissance des sorts.

Il n'y a pas cependant possibilité de ne pas parler en ce moment du futur conclave. On ne laisse pas, depuis un mois, d'agir en Allemagne et en Italie la question : " Où se tiendra le futur conclave ? " Les journaux du Pape, eux mêmes, en traitent tout au long, et ce page-Comment ne pas expliquer aux lecteurs du Figaro l'état de la question? Aussi bien, le vieillard résistant qui siège aujourd'hui au Vatican ne paraît pas en disposition de procurer prochainement au Sacré Collège le désagrément de choisir un nouveau Pape. Léon XIII est né seulement en 1810 et n'a que quatre-vingt un ans. S'il n'arrive pas à la centaine, c'est qu'il commettra des imprudences. Il n'y a donc pas péril en la demeure et on peut parler de l'avenir sans indécise précipitation. Quant à la jettatura, c'est à chacun à se prémunir. Ce n'est pas en vain qu'on a inventé les fétiches. Je recommande la petite corne de corail. C'est absolument protecteur. Demandez-le à M. Crispi.

Il y a dix-neuf siècles qu'on élit des papes. La 263e élection a eu pour résultat la création de Léon XIII. Encore ne parions nous pas des élections des antipapes, qui étaient notablement le chiffre des opérations électorales.

C'est dire qu'on doit avoir singulièrement réglementé la matière. De fait, un savant de Rome, Antoine Scarpigna Camarda, ayant entrepris de faire connaître les constitutions apostoliques qui gouvernent le sujet, a publié en 1773 un gros volume in folio de documents officiels, dont le premier remonte au quatrième siècle. On ne se préoccupe pas encore du mode d'élection du président Carnot.

Le résultat de la lecture du volumineux recueil de Camarda que rien, dans l'élection d'un Souverain Pontife, n'est livré à l'arbitraire. Le luxe des prescriptions a pour but d'entourer le choix des papes de toutes les conditions de la pleine liberté : une élection papale entachée de pression grave, de la part d'une puissance ecclésiastique ou séculière, étant nulle de plein droit.

Cependant, au milieu de toutes ces prescriptions si minutieuses, il est un point qui est resté dans l'indécision. Où doit se réunir le Sacré Collège pour l'élection d'un Pape? Grégoire X a bien déclaré en 1273 que le conclave devait avoir lieu dans la ville où dans le diocèse où est mort le pape. Mais la prescription n'est pas formelle. Le pape a dit : Si fieri potest. Rien de plus sage qu'une telle clause. On comprend que l'élection du successeur de Pie VI, par exemple, ne pouvait se faire ni dans la ville, ni dans le diocèse de Valence, où est mort l'infortuné pontife, enlevé à Rome par les ordres de la République française. Le conclave qui a créé Pie VII s'est tenu à Venise. Il est ainsi donné au Sacré Collège de décider du lieu où doivent se réunir les cardinaux pour procéder à l'acte suprême de leurs fonctions. Ils sont, en effet, les juges naturels des circonstances dans lesquelles se produit l'élection. Si leur liberté

semble menacée, il leur appartient de chercher les moyens d'assurer les conditions d'une complète indépendance. Naturellement, la décision incombe au doyen du Sacré Collège et au groupe de cardinaux qui composent le noyau de la curie romaine.

Depuis que la papauté est retournée d'Avignon à Rome, sauf pour le cas de Pie VII, jamais on n'a eu à se demander quel serait le lieu du conclave. Les papes, depuis le quinzième siècle, sont morts tranquillement à Rome, et les conclaves se sont tenus régulièrement à Rome. On avait même aménagé au Quirinal une installation permanente pour les cardinaux réunis en conclave, immense bâtisse qui est devenue depuis 1870 le séjour des dames d'honneur de la Cour du roi Humbert, comme la chambre à coucher des papes est occupée, aujourd'hui, par la reine Marguerite. Si, pendant quatre siècles, l'élection des papes a pu se faire à Rome sans inconvénient, il semble que depuis 1870 les conditions se sont complètement modifiées.

Les cardinaux ne sont plus chez eux. Ils ont au milieu d'un royaume dont le gouvernement est leur ennemi, car détruire le pouvoir temporel, spolier le clergé, confisquer les couvents et disperser les religieux sont pour les cardinaux des actes d'ennemi.

On comprend donc fort bien que le Sacré Collège, quand il s'agit, présentement, de conclaves, se demande s'il jouira de la liberté nécessaire et se méfie des protestations du gouvernement italien.

A la mort de Pie IX, la question du lieu du conclave se posa inéluctablement. Il n'y avait plus lieu à considérations académiques. Il y avait un combat au Sacré Collège de prendre une résolution du fait. On n'ignore aucun des détails de la réunion des cardinaux du 8 février 1878. C'était le lendemain de la mort de Pie IX. Les 38 cardinaux qui se trouvaient à Rome se réunirent au Vatican, dans la salle du Consistoire, à quelques pas de la chambre où reposait la dépouille mortelle de Pie IX. La congrégation, commencée à 9 heures du matin, ne se termina qu'à 3 heures de l'après midi. On y donna lecture d'une disposition du 10 juin de l'année précédente, par laquelle Pie IX laissait au Sacré Collège, vu les conditions actuelles de l'Eglise, la complète faculté de choisir le lieu qui semblerait aux cardinaux le plus sûr pour l'élection du nouveau pontife.

Le cardinal di Pietro qui présidait le Sacré Collège mit au vote la proposition : " Le conclave doit, où il ou non, se tenir en Italie ? " Huit cardinaux seulement furent d'avis que le conclave devait se tenir en Italie. Le cardinal Pecci était d'avis qu'on le tint à l'étranger. Néanmoins, avant de prendre une décision définitive, les cardinaux résolurent de savoir comment les puissances accueilleraient leur projet.

Or, les puissances n'étaient pas en disposition de prêter la main à une mesure aussi grave. La diplomatie italienne avait passé par là.

Le vieux Drepitis était alors ministre des affaires étrangères d'Italie. Le prudent et rusé Piémontais avait pris les devants et, en prévision de la mort de Pie IX, avait donné partout l'assurance que les ministres du roi d'Italie avaient déjà adopté toutes les dispositions opportunes pour garantir la liberté du gouvernement provisoire de l'Eglise et la sécurité du conclave.

Les gouvernements, ne demandant pas mieux que de se laisser persuader, envoyèrent leurs ambassadeurs des instructions bienveillantes pour l'Italie. Lors donc que les cardinaux présentèrent les représentants des puissances, il se trouva qu'aucun gouvernement ne proposait de donner l'hospitalité au Sacré Collège. Le cardinal Manning disait même : " Je pense qu'il faut tenir le conclave hors Rome; mais je ne prends aucun engagement pour l'Angleterre. Je crois même que si les cardinaux se présentent à Malte

" ils pourraient bien être renoués par le gouverneur de l'île. " L'Espagne déclina l'honneur. Quant à la France, M. Waddington, ministre des affaires étrangères, avait déclaré au nom de cette nation, plus d'un mois avant la mort de Pie IX, qu' " elle désirait que le conclave se tint à Rome, et qu'on y élit un Pape italien qui rendit possible la conciliation avec l'Italie. " A ces traits, on reconnaît le génie du quai d'Orsay.

Les cardinaux furent très refroidis par les déclarations des ambassadeurs. Ils ne le furent pas moins par un avertissement du ministre de l'intérieur de ce temps là.

Ce ministre était M. Crispi. Avec sa résolution et sa prépotence ordinaires, il concentra dans sa main presque tous les pouvoirs pour assurer l'observation de cet article de la loi des garanties, par lequel le gouvernement italien s'oblige, pendant la vacance du Saint Siège, à ne mettre pour " quelque cause " que ce soit empêchement ou limite à la liberté personnelle des cardinaux, et à pourvoir que les réunions du conclave ne soient " troublées par aucune violence extérieure. "

Il faut constater que la police de Rome fut irréprochable à ce moment délicat.

Si M. Crispi s'en était tenu à donner la preuve que l'Italie est capable de presider à la tenue des conclaves sans y intervenir, en quelque manière que ce soit, il aurait rendu un grand et incontesté service à son pays. Mais il est rare que M. Crispi, homme d'Etat de caractère excessif, ne dépasse la mesure de manière ou d'autre.

M. Crispi, informé de la résolution prise dans la première session du Sacré Collège, fit savoir qu'on venait de commettre une grave erreur : que le gouvernement avait la volonté et les moyens de " protéger les opérations du conclave; que si, néanmoins, les cardinaux préféraient sortir de l'Italie, " on leur garantirait la sécurité personnelle jusqu'à la frontière, " mais qu'en même temps on prendrait possession du Vatican. "

Voilà où est la faute de M. Crispi. Il avait à dire : " A votre aise, allez où il vous plaira, l'Italie reconnaîtra toujours le Pontife canoniquement élu. "

Une telle politique eût été loyale et respectueuse de la liberté du conclave en même temps que fort habile. Au lieu de cela, le ministre se laissa aller à la menace et à la pression : car il n'entendait dans l'esprit de personne que vous étiez à l'abri de menace et de pression, quand on vous signifie de vous tenir en tel endroit, sous peine de confiscation.

Les cardinaux se le tinrent pour dit. Aucune puissance ne leur offrit asile et M. Crispi les avertisant qu'on prendrait le Vatican s'ils en sortaient, ils revinrent, le 9 février, sur leur décision. Le veille, sur 37 votants, 32 déclarèrent que le conclave devait se tenir à Rome. Les publicistes du roi d'Italie déclarèrent que jamais conclave n'a été plus libre que celui de 1878. Distinguons. Si on s'en tient aux incidents de l'intérieur du Vatican, il est certain que le Sacré Collège a pu choisir et a choisi Léon XIII en pleine indépendance, mais il n'en est pas moins vrai que les cardinaux n'ont pas été exempts de violence morale, quand il s'est agi du choix du lieu du conclave. Ils ont eu la main forcée.

Depuis 1878, les choses ont marché. Les puissances avaient alors donné carte blanche à l'Italie. Il n'est pas probable qu'on renouvellerait cette marque de confiance. De plus, M. di Rudini n'est pas homme à bouleverser un conclave. Mais ce sera peut-être M. Crispi ou un autre sectaire de la même venue qui aura été élevé au pouvoir par quelque incident parlementaire. On n'a aucune garantie qu'après avoir obligé le conclave à se tenir à Rome, on n'use des moyens moraux pour forcer le Sacré Collège à donner l'Italie un Pape selon son cœur. Cela s'est vu autrefois. Je compte, parmi les moyens moraux, l'inva-

sion du Vatican par les membres de cette association qui s'est formée à Rome pour réclamer le droit de participation du peuple romain à l'élection du Pape, association qui a déjà son candidat tout prêt.

Enfin, et le cas de guerre? Le conclave pourrait-il se tenir à Rome, si le nouveau royaume est en guerre déclarée avec d'autres puissances catholiques?

En Italie, on aime à se bercer de l'illusion que le Sacré Collège, en partie composé d'Italiens, ne rompra pas avec le gouvernement et baissera le front sous le joug, quelque pesant qu'il soit.

On se trompe ! Il n'y a pas de cardinal qui ne soit disposé à subir donner tous ses sentiments à celui de l'indépendance de l'élection. D'ailleurs on peut prendre des mesures préventives. Le Pape est souverain dans l'Eglise, et il juge nécessaire d'ordonner que le conclave se tienne ailleurs qu'à Rome, il sera obéi. On dit qu'on a déjà prévu le cas de guerre et pris des dispositions en conséquence.

C'est pourquoi la question se pose toujours avec acuité. Où se tiendra le prochain conclave? Si c'était une question de confortabilité, je souhaiterais aux cardinaux de se réunir dans un des grands hôtels, à quarante-cinq chambres, de Suisse ou de Monaco. On n'imagine pas combien ils sont mal à l'aise dans le colosse baroque qu'on leur impose dans les galeries du Vatican.

LES CYCLONES

Le cyclone qui vient de ravager la Martinique donne une douloureuse actualité à ces terribles phénomènes météorologiques que la science n'étudie sérieusement que depuis l'invention du télégraphe et qu'elle n'a pas su prédire avec assez de certitude, malgré les dépêches des sémaphores, pour pouvoir en éviter les effets.

On s'est rappelé que la Martinique avait été depuis un peu plus d'un siècle trois fois dévastée par ce fléau et, par comparaison, on doit encore considérer que le cyclone du 18 août dernier est le plus béni des trois. En effet, les ravages de celui de 1817, que le gouverneur de la Martinique rappela dans son télégramme, furent eux mêmes moins considérables que ceux de l'ouragan de 1780, qui s'étendit sur toutes les Antilles et jusque dans le nord de l'Atlantique.

Cet ouragan avait été précédé par une terrible tempête, qui commença le 3 octobre et durant laquelle la mer, qui s'élevait en lames d'une hauteur prodigieuse, envahit la côte avec une impétuosité indescriptible. A Savana la Mar, ces lames renversèrent toutes les maisons construites dans la baie, et trois navires furent portés si loin dans les terres qu'on ne put jamais les en tirer.

Le grand ouragan, comme il fut depuis appelé, se produisit le 10, son diamètre embrassait des forêts les points extrêmes des îles sous le Vent, la Trinité et Antigua Sur la Barbade et à Sainte Lucie, où il passa, rien ne resta debout, ni arbres ni demeures. A Sainte Lucie, les plus solides édifices furent renversés et 6,000 personnes restèrent écrasées sous les décombres; la flotte anglaise, qui s'y trouvait au mouillage, fut presque entièrement désemparée.

Il est impossible, dit sir George Rodney, dans son rapport officiel, de décrire l'horreur des scènes qui eurent lieu à la Barbade et la misère de ses malheureux habitants. Je n'aurais jamais pu croire, si je n'avais vu moi-même, que le vent seul pouvait détruire aussi complètement tant d'habitations solides, et je suis convaincu que sa violence seule a empêché les habitants de ressentir les secousses du tremblement de terre qui a certainement accompagné l'ouragan. Quant le jour se fit, la contrée, si fertile et si florissante, ne présentait plus que le triste aspect de l'hiver : pas une seule feuille ne restait aux arbres que l'ouragan avait laissés debout. La mer s'éleva si haut qu'elle détruisit les forêts.

Le tourbillon, se dirigeant en-

suite vers la Martinique enveloppa un convoi français de cinquante bâtiments portant 5,000 hommes de troupe; 6 ou 7 marins seulement échappèrent au naufrage. La plupart des bâtiments isolés qui se trouvaient sur le passage du cyclone, ne sombrèrent avec leurs équipages. Plusieurs vaisseaux de guerre anglais qui retournaient en Europe disparurent dans la tourmente.

La Martinique, 9,000 hommes périrent; 1,000 à Saint Pierre où 150 habitations disparurent presque en même temps au moment du ras de marée. A Fort Royal, la cathédrale, 7 églises et 140 maisons furent renversées; plus de 1,500 malades et blessés furent ensevelis sous les ruines de l'hôpital, d'où l'on ne put en retirer qu'un petit nombre.

Des 600 maisons de Kingstown, dans l'île Saint Vincent, 14 seulement restèrent debout. Des bancs de corail furent arrachés du fond de la mer et transportés près du rivage, où on les vit ensuite apparaître. Dans les batteries, des canons furent déplacés par la force du vent, qui porta l'un d'eux à une distance de 126 mètres. Les Français et les Anglais étaient alors en guerre; mais dans une telle catastrophe, au milieu de tant de ruines, les haines s'épurent pour faire place à un généreux sentiment d'humanité, et le marquis de Bouillé, gouverneur de la Martinique fit mettre en liberté les marins anglais devenus ses prisonniers à la suite du commun naufrage.

La Martinique n'a pas seule été dévastée par les trombes et les cyclones et, bien qu'en France les effets de ce fléau aient toujours été plus circonscrits, nous n'en avons pas moins, à diverses reprises, été cruellement éprouvés par eux.

La trombe de Monville et de Malmaury, dans la Seine Inférieure, qui, le 19 août 1845, dévasta ces localités, est une de celles qui ont laissé les plus dramatiques souvenirs. M. Eugène Noël, le distingué mollériste, conservateur de la bibliothèque de Rouen, en a retracé dans une longue lettre, les émouvants épisodes :

" J'y étais, déclare tout d'abord M. Noël, et voilà pourquoi je viens après tant d'autres dire aussi mon mot de ce phénomène terrible qui tout d'un coup fit voler en éclats trois filatures, écrasa des ouvriers par centaines et renversa des milliers d'arbres. L'épouvantable catastrophe mit à s'accomplir moins de temps que vous n'en mettez à lire ces huit lignes. Le propriétaire d'un de ces établissements venait d'en sortir et se dirigeait vers sa maison d'habitation située à 100 mètres en viron de distance; il entendit un horrible fracas, se retourna, sa fabrique avait disparu; saisi de vertige, il se retourna encore pour fuir vers sa maison : il voit sa maison qui s'écroule; pensant que sa mère est sans doute écrasée, il se précipite au milieu des débris, qui déjà prennent feu, et réussit à la sauver. "

C'était au milieu du jour; l'effroyable nouvelle en quelques instants se répandit par toute la contrée. En moins de deux heures, tout Rouen se bouscula dans l'épouvante. Les travaux de déblaiement, pour retrouver les morts, durèrent jusqu'au lendemain matin. Quand l'épouvante et la stupeur se furent un peu calmées, on commença à s'enquérir de l'origine et de la marche du météore. Voici ce que l'on découvrit :

Vers une heure de l'après midi, ajoute M. Noël, par une accablante chaleur, des marins arrivaient sur la trombe se former sur la Seine, au pied des hautes falaises de Cantelu; elle avait la forme d'un cône tronqué, dont le sommet, qui rasait le sol, pouvait avoir huit à dix mètres de diamètre. Elle se dirigeait du Sud Est au Sud Ouest. Un observateur rouennais prétendit qu'au même moment où elle commença, le baromètre était descendu tout à coup à un très bas niveau, Noirâtre à sa partie la plus large, c'est à dire à sa partie supérieure, et rouge vers le bas, elle rasait de sa pointe tronquée les eaux du fleuve. Des rives de la Seine, elle s'éleva dans la vallée de Maromme, et se dirigea vers Boudeville, le Houline, Malaunay, Monville. De

là, elle gagna les hauteurs d'Estelles et d'Encoumeville, la Houssaye Aufray; puis, vers Clères, elle descend vers la vallée, jusqu'à ce que, arrivée dans la plaine, elle se bifurqua pour se diriger à la fois vers la vallée de la Scie et vers la vallée d'Arques. La trombe ne s'avancait ni en ligne droite, ni par courbes, mais par brusques zigzags semblables à ceux de la foudre. Des planches, des ardoises, des papiers et autres objets furent emportés de Monville jusqu'à Saint Victor, et Torcy le Grand, c'est à dire à 25 à 30 kilomètres du lieu de la catastrophe.

En passant dans le bois de Clères, la trombe avait tout ravagé. Sur un parcours de plusieurs kilomètres, pas un arbre n'avait résisté : les chênes les plus robustes étaient arrachés, brisés, torturés. Des haies avaient été enlevées, hachées, ou roulées en spirale; l'herbe, graminées, était déracinée, tortillée sur elle-même. La trombe, qui, au point de départ, n'avait pas à sa partie inférieure plus de 8 ou 10 mètres de diamètre en avait atteint jusqu'à 40 dans sa course et même un moment s'était évasée presque de 300 mètres.

M. Eugène Noël demeurait alors entre Clères et Monville, au hameau de Tot, au fond de la vallée même qu'avait suivie la trombe. La maisonnette qu'il habitait ne fut pas renversée, mais l'air, violemment refoulé par le passage du tourbillon, à 100 mètres au plus de distance, brisa trois des plus beaux arbres du jardin. Chez M. Noël se trouvait alors, en vacances, le fils de l'historien Michelet.

C'était un garçon de quinze ans; au moment de la trombe, il se promenait dans le bois de Clères avec le fils du général Levasseur; ils n'étaient pas à 20 mètres de l'horrible rue tracée par la trombe. Ils furent pâles d'épouvante, ne sachant comment expliquer l'effroyable craquement d'arbres qu'ils venaient d'entendre.

Ils étaient à peine rentrés et à peine remis de leur frayeur, lorsqu'on apprit l'événement de Monville; ils partirent immédiatement dans un cabriolet. On était en train, lorsqu'ils arrivèrent de déblayer les morts, et ils se mirent activement au travail.

Le déblaiement terminé, le jeune Michelet revint exténué, pâle et malade. Levasseur était remonté dans le cabriolet et avait continué sa route vers Rouen. On apprit le lendemain que, à peu de distance de Monville, il s'était évanoui dans sa voiture et qu'il n'en avait été tiré qu'à son entrée dans la ville par les commis de l'octroi, son cheval ayant continué sa route tranquille-ment.

La catastrophe avait fait parmi les ouvriers de Monville de nombreuses victimes. Deux ou trois ouvriers, qui, bien que présent dans les filatures avec les autres, n'avaient pas même reçu une contusion, n'en moururent pas moins dans les huit jours qui suivirent, sans même être malades. L'un d'eux s'éteignit tout à coup un matin en déjeunant. Ces morts étaient le résultat de la terreur que les assistants avaient éprouvée.

Des témoins employés au sauvetage rapportèrent un fait curieux. Douze d'entre eux affirmèrent que les briques des murs écroulés étaient chaudes; six dirent qu'elles étaient brûlantes. Suivant M. Martin, l'un des savants qui se rendirent sur le théâtre de la catastrophe, les vêtements et les corps de la plupart des ouvriers des fabriques détruites s'étaient recouverts d'un enduit noir, visqueux, adhérent, et ce phénomène s'expliquerait par la formation d'un mélange de terre réduite en poudre avec la vapeur d'eau engendrée par le flux électrique qui aurait enveloppé ces hommes comme un nuage de fumée.

On remarque, d'autre part, que les ouvriers atteints présentaient tous les symptômes des blessés par les armes de guerre : la stupeur, l'absence d'hémorragie, l'aspect violacé des plaies contuses, et quelques médecins croient reconnaître dans ces symptômes l'action évidente du fluide électrique.

Plus récemment, en mars 1876, période pendant laquelle l'occident de l'Europe fut extrêmement troublé par le passage de grandes tem-

LA VALLEE DE L'OTTAWA
Edition Hebdomadaire du Journal
LE CANADA
ABONNEMENT
Un An en Ville . . . . \$ 2.00
Un An par la Poste . . . 1.00

LA VALLEE DE L'OTTAWA
Edition Hebdomadaire du Journal
LE CANADA
ABONNEMENT
Un An en Ville . . . . \$ 2.00
Un An par la Poste . . . 1.00

LA TRAGEDIE DE SHERBROOKE
SHERBROOKE, 13 Sept. — La petite fille de Bouchard a rendu son témoignage devant le coroner hier soir. Elle corrobore le récit de sa mère sur plusieurs points. Elle reconnaît Beaulieu pour être l'homme qui a passé la nuit chez eux, de jeudi à vendredi. Elle a vu Beaulieu frapper son père et celui-ci tomber sur l'échelle, et Beaulieu le frapper avec ses pieds, lorsqu'il était à terre, puis elle s'est sauvée en bas. Quand elle est remontée, son père était étendu là où la police l'a trouvé. Beaulieu était dans sa chambre à elle, assis sur son lit et sa mère dans sa propre chambre. Son père était plein de sang, dit elle, et ni pieds, ni mains, il faisait clair. Elle s'est sauvée de nouveau et quand elle est revenue, elle a aidé sa mère à lever son père. Sa mère lui a dit " Prends bien garde de dire que c'est Beaulieu qui l'a tué. "

La petite fille est très intelligente et a conté toute l'affaire d'une manière claire et précise. Napoléon Roussau corrobore le témoignage de Roy, quant aux aveux de Beaulieu; celui-ci lui a dit, vendredi à midi, qu'il avait eu une " serape " la nuit précédente, qu'un homme avait voulu le frapper avec une bouteille, qu'il avait par le coup et sauté dessus avec ses pieds, qu'il croyait lui avoir refoncé le front ajoutant : " Cela me fait de la peine. Si je n'avais pas été en fête, je n'aurais pas fait cela. "

Le docteur Camirand constate que si le défunt s'est frappé la tempe gauche sur l'angle de l'échelle, en tombant, cela était suffisant pour causer l'hémorragie qui a amené la mort, attendu que le défunt avait l'os du crâne à cet endroit beaucoup plus faible que la généralité des hommes. Le verdict du jury du coroner comporte que : " Bouchard a trouvé la mort à sa demeure, rue Wellington, par suite des blessures à lui infligées par Beaulieu, de connivence avec l'épouse de Bouchard, durant une orgie qu'ils ont faite toutes ensemble. "

Les deux accusés subiront leur procès aux prochaines assises criminelles, qui s'ouvriront ici le premier d'octobre prochain.

QUEL CONFORT !
Pas de sel ! pas de tannin ! pas de maux de reins !
Les hommes dans ce monde ont tant de maux !
Pouvez-vous vous en débarrasser ?
Prenez la solution !
Wolff's ACHNE Blacking
N'EXIGE PAS DE MONNE
Demandez le ACHNE
Prendra les moindres soins et se fera
Prendra le remède et la poignée
Prendra la solution.
Prenez la solution de Wolff's ACHNE
Prenez la solution de Wolff's ACHNE

Wolff's ACHNE Blacking
N'EXIGE PAS DE MONNE
Demandez le ACHNE
Prendra les moindres soins et se fera
Prendra le remède et la poignée
Prendra la solution.
Prenez la solution de Wolff's ACHNE
Prenez la solution de Wolff's ACHNE

Wolff's ACHNE Blacking
N'EXIGE PAS DE MONNE
Demandez le ACHNE
Prendra les moindres soins et se fera
Prendra le remède et la poignée
Prendra la solution.
Prenez la solution de Wolff's ACHNE
Prenez la solution de Wolff's ACHNE

Wolff's ACHNE Blacking
N'EXIGE PAS DE MONNE
Demandez le ACHNE
Prendra les moindres soins et se fera
Prendra le remède et la poignée
Prendra la solution.
Prenez la solution de Wolff's ACHNE
Prenez la solution de Wolff's ACHNE

Manteaux

Magnifique

TEAUX

et d'hiver
départements
ent complets.
s invions cor-
a nous rendre

Velours

Pluies et

Stoffes pour Robes.

à appeler votre attention

sur nos robes en ville.

montrons les assortiments

de nouvelles robes en ville.

la poste demandée.

robes sur demande.

notre position de

pour les étoffes pour

et n'hésions pas de

vous recommander les

de la poste demandée.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

robes sur demande.

LE CANADA

Journal Quotidien du soir
LA VALLEE DE L'OTTAWA
journal Hebdomadaire à 16 pages
BUREAUX : 414 et 416 Rue Sussex
OTTAWA, ONT.

Jeu 17 Septembre 1891

ECHOS DU JOUR

La discussion sur le rapport du comité Cookran a été fixée pour aujourd'hui.

Le cardinal Robelli, ancien nonce du pape à Paris, vient de mourir. Le pape est profondément affecté de cette mort.

L'honorable J. J. Ross a pris son siège, hier après-midi, comme président du Sénat, en remplacement de l'honorable M. Lacoste.

On annonce de Québec que l'hon. M. Mercier a donné mardi dernier, sa réponse à une lettre du lieutenant-gouverneur.

Le Crédit Foncier français a pris l'impression russe, ce qui dans les circonstances a une importante signification politique.

Il est maintenant certain que plus de 23,000,000 de mines de blé seront exportés cette année du Manitoba et du Nord-Ouest.

Des inondations terribles se déversent l'Espagne. Plusieurs milliers de personnes ont péri la vie.

La production de Lohengrin, à Paris, a dû être reniée à cause de la vive antipathie manifestée par la population à l'égard du nom seul de Wagner.

La production au Sénat de la lettre du lieutenant-gouverneur Angers au premier ministre, l'honorable M. Mercier, a fait sensation dans les cercles politiques, hier soir.

Nous ferons remarquer au porte-ordures de Trois Rivières que nous brisons parfois une lance avec les patrons de la presse, mais que jamais nous ne nous abaissons jusqu'à nous occuper des voyous.

La discussion sur le rapport du comité des privilèges et élections relativement à l'affaire Tarte-McCreary-Langevin aura lieu lundi. On croit que le vote sera pris mardi soir.

La correspondance politique de Vienne dit qu'il s'est produit une réaction dans l'esprit du sultan et qu'il a reconnu avoir été la victime d'une honteuse intrigue.

Ce journal ajoute que le sultan, ne redoutant plus de complot contre sa vie, a fait appeler l'ambassadeur d'Angleterre, sir William White, et d'autres personnages, afin de savoir l'exacte vérité sur les récents événements dans les murs de l'empire ottoman s'est trouvé intéressé.

Parlant de l'affaire de la Baie des Chaleurs, l'ÉLECTEUR dit : Quant à M. Pacaud, pour l'avenir, on est obligé de passer sur le corps de M. Robitaille et Riopel, qui ont appuyé la réclamation de M. Armstrong pour un montant de \$123,000 de plus qu'il n'a reçu. Si les \$100,000 n'étaient pas dus, les \$75,000 n'étaient pas devant.

Si l'on a des voleurs dans cette affaire, les Robitaille et Riopel le sont autant que M. Pacaud.

Le marquis Imperiali, chargé d'affaires d'Italie à Washington, a informé le comité chargé de représenter les intérêts italiens à Chicago, que son gouvernement a reçu l'invitation qui lui a été adressée de participer officiellement à cette exposition, mais qu'il se voit obligé de la décliner.

Le refus du gouvernement italien, dit la communication, est motivé par le principe adopté depuis longtemps de ne prendre part à aucune exposition internationale. C'est en vertu de ce principe que l'Italie n'a pas participé officiellement à l'exposition française en 1889. La résolution touchant l'exposition américaine n'implique d'ailleurs aucune idée d'hostilité contre l'entreprise, ni aucune arrière-pensée de détourner les italiens d'y prendre part. Au contraire, le gouvernement, souhaitant le meilleur succès à l'exposition, a donné la plus large publicité à l'invitation de son comité, et fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider ceux de ses nationaux qui désireront se faire représenter à Chicago.

La position n'est pas la même

Comme on devait s'y attendre, l'invitation du lieutenant-gouverneur Angers au gouvernement fédéral d'intervenir dans les affaires locales de la Province de Québec, a créé une sensation considérable et a sensiblement affecté l'opinion publique. L'affaire de la Baie des Chaleurs a perdu son importance en face de la grande question de l'autonomie provinciale envahie par le pouvoir central, à la sollicitation de celui qui aurait dû, plus que tout autre, résister à toute tentative d'impérialisme.

Les journaux toriens, voyant leur campagne compromise par ce faux pas, essaient de défendre la conduite du lieutenant-gouverneur Angers en l'assimilant à celle de Lord Dufferin. Lors du scandale du Rectifère, les relations entre le lieutenant-gouverneur et le gouverneur général avec le gouvernement impérial.

Cette prétention est absolument erronée et ne peut être soutenue raisonnablement.

En effet : Le Canada est une dépendance de l'Angleterre ; la Province de Québec n'est pas une dépendance du Canada. C'est au contraire une partie intégrante et constituante du Canada, possédant une vie propre et indépendante du pouvoir central dans toutes les affaires de son ressort ; La constitution du Canada peut être amendée ou même abrogée par le Parlement anglais ; Le Parlement canadien n'a pas le droit de changer un seul iota de la

Constitution de la province de Québec

Le gouverneur général a une double qualité. Il est chef de l'exécutif canadien en même temps qu'agent du gouvernement impérial ;

Le lieutenant-gouverneur est le chef d'une province indépendante, responsable au peuple de cette province seulement et à nul autre ;

C'est en qualité d'agent impérial et dans les cas seulement où l'intérêt impérial est concerné que le gouverneur général consulte le gouvernement impérial et jamais sur des affaires purement canadiennes ;

C'est tellement le cas que dans l'affaire du Rectifère, Lord Dufferin a cru devoir expliquer, pourquoi il écrivait au ministre des colonies dans son mémoire du 18 août 1873, Soit Excellence disait :

« De plus comme officier impérial, c'était mon devoir de veiller avec un soin spécial sur les intérêts impériaux. Les accusations portées contre mes ministres et autres étaient d'avoir disposé frauduleusement de certaines sommes d'argent, volées il est vrai, par l'Parlement du Canada, mais garanties, en grande partie, par le gouvernement impérial. »

« En effet, à ce point de vue, ce n'est pas le ministre du jour, qui n'est qu'un comité éphémère du Parlement, mais bien le Parlement du Canada lui-même qui est responsable envers la Grande-Bretagne de toute malversation qui aurait eu lieu. »

C'est donc pour protéger les intérêts anglais seulement, que Lord Dufferin, agent britannique, agit et correspondait avec le gouverneur anglais et non pas en sa qualité de gouverneur général.

Dans le cas actuel, on ne peut prétendre, ni que la Province de Québec est une dépendance du Canada, ni que M. Angers est un agent canadien, ni que les intérêts canadiens sont en jeu.

La conduite du lieutenant-gouverneur n'a donc aucune justification. Faut-il ajouter qu'en livrant à la publicité la lettre de M. Angers sans y ajouter la réponse de l'hon. M. Mercier, l'on a agi avec une indécence qui indique une hostilité de parti pris contre le Premier ministre de Québec.

Les passions politiques les plus violentes ne justifient ni n'exercent un pareil procédé, qui ralliera bien des sympathies à M. Mercier.

COMITE DES COMPTES PUBLICS

Le comité a continué ce matin, l'enquête dans l'affaire du bureau d'imprimerie.

M. Scott, comptable de la Dominion Type Foundry Company, dit qu'il connaît que le chèque de \$1500 a été payé à M. Fra. Benoit, président de l'Association conservatrice de Montréal, mais il n'a aucune connaissance d'un chèque de \$150 à M. Chapleau, ni des chèques de M. Sénécal.

M. Fra. Benoit dit qu'il a reçu le chèque de \$1500 pour l'Association conservatrice de Montréal, et que cet argent a été dépensé de la même manière que les autres souscriptions faites en faveur de l'Association.

M. Lister demande à examiner M. Holland, sténographe, au sujet des notes sténographiques du témoignage donné par M. Young, président de la New England Paper Company, lors du procès en cour de justice à Montréal. M. Lister dit qu'il a raison de croire que ce témoignage diffère de celui qu'il a donné devant le comité ici l'autre jour.

M. Chapleau s'oppose à cette procédure qui est non seulement injuste, illégale, mais encore déloyale. Les notes sténographiques que l'on veut faire lire aujourd'hui devant le comité n'ont pas été relisas au témoignage de celui qui les a données, ou ne seront pas lues.

Le président décide que la demande de M. Lister est hors d'ordre.

M. Foster dit que si M. Lister veut arriver à prouver la lettre qu'il prétend avoir été écrite par M. Chapleau à M. Young, le témoignage de M. Holland pourrait être accepté sur ce fait, mais sur ce fait seulement.

M. Lister insiste pour avoir le témoignage au complet pour monter le degré de croyance que l'on doit placer dans le témoignage donné ici par M. Young.

Finalment M. Lister consent à abandonner le témoignage de M. Holland pour le moment et à continuer son enquête avec les autres témoins.

M. Beauchemin est appelé. Il a fait pour environ \$500 ou \$600 de ventes à M. Sénécal pour le département de la ligne de chemin de fer, environ \$80 à \$100 à M. Sénécal en commissions.

Il avait vendu ses effets au plus bas prix du marché et n'a pas voulu lui donner plus que 5 pour cent de commission.

M. Sénécal en demandait dix. Il lui a donné une plus forte commission sur l'achat de cuir.

M. Lowell, de Montréal, dit que la réserve de 40,000 livres de caractères dans le bureau d'imprimerie n'est pas trop considérable suivant lui.

Le comité s'ajourne à lundi prochain.

L'enquête sera reprise alors dans le département des Travaux Publics et le département des Postes. L'affaire du Bureau d'Imprimerie pourra être reprise mardi prochain.

COURRIER DE PARIS

Les inondations en Espagne

LA REINE DE ROUMANIE

NOUVELLES DE RUSSIE

LE FILS DE GARIBALDI

UNE FAUSSE ALARME

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

COURRIER DE PARIS (De notre correspondant particulier)

PARIS, 17 sept. — Il y a un beau mouvement de révolte, chez les républicains libéraux, contre la proposition de Cochin et Dupuy-Dutemps ; il s'agit, comme on sait, d'interdire l'accès des fonctions publiques aux fonctionnaires de l'Etat. Je ne connais pas le sort destiné à ce projet qui sera certainement offert, dès la rentrée, aux délibérations du Parlement, mais je serais passé d'instinct qu'il est dans la Chambre, plus d'adhérents qu'on ne le croit à première vue. Certes, il est en partie inspiré par un motif qui est le désespoir, nous voyons des politiciens qui n'ont en vue que de l'administration par article 7, tout pénétré de l'esprit et des rancunes d'un gallicanisme vieilli, visait exactement le même but. MM. Pochon et consorts, à savoir interdire, en tout ou en partie, mais avec quelle hypocrisie, quelle infériorité dans la logique, et aussi quel insuccès.

Outre qu'il a fallu confondre, dans une proposition maladroite, des religieux tout à fait innocents, comme les Bénédictins de Solzmes ou les Prémonstrés de Trignol, les écoles qu'on avait voulu proscrire survivent et triomphent tous les ans aux examens des écoles normales, et que, par conséquent, ce qui n'est pas interdit, est tout à fait permis, c'est un peu prévoir quel abaissement de l'infirmité au niveau actuel du personnel militaire, maritime et administratif serait pour une bonne part, en dehors de l'Université. Ce serait avant tout de forces perdues pour le service et le bien du pays.

Heureusement, nous ne sommes pas les vieux libéraux républicains, trop souvent endormi, au point de paraître parfois des républicains, et qui ont une protection vigoureuse contre ce nouveau projet de la liberté, inspiré, dirait-on, des lois de Louis XIV contre le protestantisme.

M. Lister, M. Henry et moi, nous sommes pour une nouvelle loi des suspects.

Tout élève de nos collèges, dit-il avec raison, est-il donc nécessairement républicain et l'Université n'a-t-elle pas produit maints réactionnaires ? Je préfère Barbes, héros d'une institution religieuse, à Guizot, sorti d'un lycée.

Jugez l'homme, ajoutez-lui, et non pas son entourage. Y a-t-il rien de plus ridicule que de dire à Pascal : Je suis obligé de te préférer le cancer. A la vérité, tu en as beaucoup plus que moi, mais ce que j'ai appris, tu ne l'as pas appris à l'école, il te faut l'apprendre.

Tout citoyen doit pouvoir se présenter à tout examen, et l'on n'aurait dans un pays égalitaire, mettre d'autre différence entre les candidats que celle qui résulte de leur mérite.

C'est là la thèse vraiment libérale ; la plupart des radicaux ne s'y rallient que difficilement. Mais, dans la République française, M. Rénan se prononce aussi énergiquement que M. Maret.

C'est, dit-il d'abord, le tocsin des guerres civiles d'autrefois que vous sonnez. Il y aura la caste des mammonistes qui aura les places, et la tribu des parias qui ne pourrait être admis à cause du péché originel de leur père.

Le ministre des cultes pressent de surveiller les signes afin de savoir si l'on y chante bien, le dimanche, le Domine salvem fac rempublicam.

Voilà, dit l'Université, une préoccupation bien étrange de la part d'un gouverneur qui supprime du programme scolaire toute idée religieuse.

LES INONDATIONS EN ESPAGNE MADRID, 17 sept. — Les inondations qui ont causé tant de dégâts et fait périr des milliers de personnes, ont été généralisées dans le sud de l'Espagne.

Puisieurs trains ont déraillé, et en maints endroits, la voie et les rails ont été emportés par les vagues de la mer. Les inondations, dans la province de Tolède, a débordé d'une manière si brusque et si inattendue que des centaines de personnes ont été noyées, et les bestiaux ont péri en grand nombre. On a déjà retrouvé quatre cents cadavres et on en voit plus de cent sur les bords de la rivière. Les victimes s'élèvent à plus de deux mille. Un grand nombre de cadavres n'ont pas encore été retirés des eaux. On craint un épidémie si on ne les enterre le plus tôt possible.

Sur les bords de la rivière se passent les scènes les plus touchantes ; à chaque instant les survivants retrouvent quelques membres de leur famille. On doit faire les plus grands efforts de charité qui ont été faits les efforts surhumains pour soulager les malheureux. Mais on ne connaît pas encore tout l'étendue du désastre. Il faut attendre, pendant des mois, de terribles privations et de souffrances cruelles pour les infortunés survivants. Les récoltes sont détruites, les bestiaux ont péri en grand nombre, les maisons démolies et pour beaucoup nul espoir de pouvoir reconstruire. On signale un républicain, encore plus triste. Les hommes, possédés par la haine, ont pillé les maisons où ils espèrent trouver de quoi vivre. Ils parcouraient le pays par bande, rasant tout sur leur passage. Les troupes ont reçu l'ordre de prendre les mesures les plus sévères pour protéger les propriétés et empêcher les pillages.

Deux mille kilos de pain, fabriqué par l'armée, viennent d'arriver dans la région la plus désolée et les fonctionnaires de l'intendance militaire sont occupés jour et nuit à distribuer le pain aux affamés. Lorsque le premier convoi de pain est arrivé, il s'est passé une scène indescriptible : des centaines d'habitants, mourant de faim à peine vêtus sont précipités vers les distributions attendant des mains suppléantes et poussant des cris lamentables. Cette précipitation et ces clameurs que l'on entendait pratiquement, quand la provision de pain fut épuisée, il restait encore bien des bouches à remplir, bien des malheureux n'avaient pu obtenir la moindre brinde.

Almería, la capitale de la province de ce nom, on ne connaît pas encore le nombre exact des morts, mais on sait que plus de cinq cents maisons ont été détruites et que les victimes sont très nombreuses.

En somme, il est encore impossible, à l'heure actuelle, de se rendre un compte exact du désastre causé par les inondations. L'aspect de Consuegra est des plus navrants. Les villages sont en ruine, les maisons entourées d'eau, au milieu desquelles surgissent les extrémités des arbres et des chemins. Quelques rues sont praticables, mais désertes. Ça et là on voit des groupes de pauvres malheureux regardant leurs maisons en ruine.

Les voitures parcourent les rues praticables et emportent les morts. On a retrouvé dans un peu d'ordre et à supprimer le pillage. Des vivres continuent à arriver. On travaille à entretenir les victimes, besogne qui n'est pas de finit, car on retrouve sans cesse de nouveaux cadavres. On compte que cinq mille chevaux et têtes de bétail ont été noyés.

Par suite de l'inondation, Almería est plongée dans la plus complète obscurité. Les voitures parcourent les rues praticables de Consuegra et emportent les morts. On a retrouvé dans une rue publique surprise par les futa au milieu d'un foin de noes.

La reine régente s'est fait inscrire pour 100,000 francs sur la liste de souscription nationale ; la Banque d'Espagne s'est inscrite pour 30,000 francs. Les contributions arrivent de tous les côtés. Les membres de la presse font eux-mêmes, jeudi et vendredi, une collecte dans les rues pour recueillir de l'argent, des habits et des vivres.

UNE FAUSSE ALARME PARIS, 17 sept. — M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a reçu une dépêche du conseil de France à Smyrne. Celui-ci annonce qu'une division navale anglaise, qui manœuvrait près de Sigri, dans l'île de Mételin, a quitté cette île.

LONDRES, 12 sept. — Bien qu'il soit actuellement admis que des troupes anglaises n'ont pas été envoyées de l'île de Mételin, les diverses ambassades à Constantinople et dans d'autres capitales ont reçu de Mételin, et d'ailleurs la nouvelle annonçant que l'île avait été occupée. Les gouvernements français, russe, italien et turc, ont été informés de l'occupation de l'île de Mételin.

Les rapports sont tous d'accord à constater qu'une division de l'armée anglaise de la Méditerranée a débarqué à Sigri un détachement de troupes anglaises.

CHEMIN DE FER

HOSE 50 PIEDS \$5.00

HOSE 60 PIEDS \$6.50

HOSE 80 PIEDS \$8.00

HOSE 50 PIEDS \$10.00

Y compris les Accouplements et l'Arrosoir.

Puisard à Glace, etc.

E. G. Laverdure & CIE.

69 & 75 RUE WILLIAM

P.S. — Glacieres.

NEVILLE

97 RUE RIDEAU.

Ce Magasin de

VINS

LIQUEURS

SI BIEN CONNU

Et Réouvert

Prix sans concurrence possible

NEVILLE & CO,

97 Rue Rideau.

SUCRE

5 CTS.

Nous offrons actuellement au public et nous servons à nos clients un vrai bon sucre blanc de la betterave, c'est-à-dire à ceux qui aiment un bon sucre.

Spécial à ce mois une petite consignation de 25 cents.

LES MELLEURES

Vues Photographiques

Ottawa peuvent être obtenues à

L'ELITE STUDIO

(Aurifois Pittaway & Jarvis.)

117 Rue Sparks.

OTTAWA.

Pour Messieurs, pointures 6, 6 1/2 et 7 dans les

BOTINES CONGRESS

On peut obtenir une qualité supérieure dans mon lot de

FONDS DE MAGASIN

Valant de

\$3.00 à \$5.50

—CHEZ—

R. MASSON

102 Rue Sparks.

COIN DES RUES

RIDEAU ET NICHOLAS.

ALLES

McCarty's.

Toronto B. & M. Co's.

Dominion.

LE CANADA JEUDI 17 SEPTEMBRE 1891

Le nouveau ministre de l'intérieur de Turquie a demandé à sir William White, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople les explications au sujet de ce débarquement de troupes anglaises sur le territoire turc, qui avait été signalé, sir William White a répondu qu'il ne savait rien au sujet de cette affaire, mais que, sans doute, l'équipage de quelque navire de guerre anglais aura débarqué sur l'île de Mételin au cours de manœuvres auxquelles on exerce en ce moment les hommes pour le débarquement sur un point donné. L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople a assuré au ministre turc que les troupes anglaises n'avaient élevé aucune fortification sur l'île.

Cette appréciation des faits par l'ambassadeur d'Angleterre a été confirmée par les dépêches reçues ici pendant la nuit. Il est probable que le détachement d'hommes d'équipage des navires anglais, qui a débarqué à Sigri dans l'île de Mételin, s'est embarqué le même soir et que le navire de guerre anglais a quitté les côtes de l'île de Mételin d'Anconne disant que ces hommes n'avaient été débarqués dans l'île que pour un piquet de nuit.

Sir William White a donné les mêmes explications aux autres ambassades. Néanmoins l'affaire a causé une grande sensation dans les cercles diplomatiques, pendant quelques heures, et on affirme même que ces manœuvres ont été effectuées avec intention, dans le but de faire voir au sultan et à ses conseillers combien il serait facile à l'Angleterre de transformer en une sérieuse réalité, un simple simulacre de débarquement.

LE FILS DE GARIBALDI

ROME, 17 sept. — Menotti Garibaldi n'a pas refusé d'assister à l'inauguration du monument de son père à Nice. Le Comité italien n'a pas insisté, sachant que, par un sentiment de délicatesse et de modestie M. Garibaldi a toujours refusé d'assister à des cérémonies qui ont lieu en l'honneur de son père ; il est de fait que dans un court espace de temps trente monuments ont été élevés à Garibaldi.

LA REINE DE ROUMANIE

VENISE 17 sept. — M. Theodor, médecin de la reine de Roumanie, écrit que la reine est atteinte de congestion spinale, et non de paralysie progressive ; il y a donc lieu de croire que la maladie depuis le commencement de cette semaine.

La Reine souffre aussi d'une atonie du cœur. Elle garde le lit, mais elle n'a ni fièvre ni aucun symptôme d'altération de la moelle épinière.

Il est inexact que le docteur Charcot ait été appelé.

NOUVELLES DE RUSSIE

SAINT-PETERSBOURG, 17 sept. — On tient de bons sources que le baron de Mohrenheim aurait reçu la mission de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le prochain voyage de la Tsarine à Paris.

Les souverains russes partiront de Coppenhague le 20 septembre et rentreront en Russie par voie de mer. La visite du Tsar à Berlin semble définitivement abandonnée.

Il est faux qu'il y ait une corrélation entre le départ subit en congé de M. de Giers, ministre des affaires étrangères de Russie, et celui de M. Schmitz, ambassadeur d'Allemagne à Saint-Petersbourg.

Tous les ans, en effet, à pareille époque, M. Giers et les ambassadeurs accrédités près du Tsar profitent de la villégiature du souverain russe pour prendre des congés de différents délais, uniquement motivés par leur besoin de repos. Nous pouvons affirmer que le voyage fait cette année et par M. de Giers ne porte aucun caractère officiel ; il n'a pour motif que la santé du ministre russe.

LES MELLEURES

Vues Photographiques

Ottawa peuvent être obtenues à

L'ELITE STUDIO

(Aurifois Pittaway & Jarvis.)

117 Rue Sparks.

OTTAWA.

Pour Messieurs, pointures 6, 6 1/2 et 7 dans les

BOTINES CONGRESS

On peut obtenir une qualité supérieure dans mon lot de

FONDS DE MAGASIN

Valant de

\$3.00 à \$5.50

—CHEZ—

R. MASSON

102 Rue Sparks.

COIN DES RUES

RIDEAU ET NICHOLAS.

ALLES

McCarty's.

Toronto B. & M. Co's.

Dominion.

Carling's.

Ont. B. & M. Co's.

Toutes en bonne condition.

EN GROS ET EN DÉTAIL CHEZ

R. A. STARRS & CIE.

61 & 63 Rue Clarence.

Capital vs Travail.

Vous ne pouvez marcher sur les nuivres. Non plus sur les Rois du bois. Ne l'essayez pas, c'est dangereux.

Epiceries presque à prix coutant

Sucre 4cts. The 20 et 25cts.

L'Union pour toujours.

JOHN CASEY.

CHARGÉ D'AFFAIRES

294 et 296 RUE DALHOUSIE.

Téléphone 621.

CHEMIN DE FER

HOSE 50 PIEDS \$5.00

HOSE 60 PIEDS \$6.50

HOSE 80 PIEDS \$8.00

HOSE 50 PIEDS \$10.00



